

Charte SortiesNature.org



Cette charte est un élément constitutif des Conditions Générales d'Utilisation du site SortiesNature.org, l'agenda en ligne fédéral et collaboratif du réseau de protection de la nature. Tout utilisateur du site et toute structure référencée se doit de respecter les différents règlements et principes listés ci-dessous, sous peine de se voir radié. Ces principes n'affectent pas l'autonomie des structures, qui restent maîtres de leur objet associatif. Cependant, elles se doivent de faire respecter les valeurs communes.

Le réseau de protection de la nature

SortiesNature.org est un site créé par l'association fédérative Alsace Nature.

Depuis 1965 Alsace Nature milite pour la protection de la nature, le développement de la biodiversité et la sensibilisation à l'environnement en Alsace. Notre slogan : « Partout où la nature a besoin de nous ». Alsace Nature est membre fondateur de la fédération France Nature Environnement (FNE).

Alsace Nature est une association de droit local à but non lucratif sans appartenance politique, agréée par l'État au titre de la protection de l'environnement depuis 1978 et reconnue de mission d'utilité publique depuis 1994.

Le réseau associatif est constitué d'associations du mouvement FNE, qui œuvrent toutes pour la protection de la nature, soit de manière locale (sur un territoire donné) soit sur des sujets spécialisés ou thématiques (protection d'espèces, protection de l'eau, etc.). De ce fait, elles ont chacune leur propre objet associatif en lien avec la protection de la nature.

Les associations du réseau sont toutes à but non lucratif et d'intérêt général. Leur gouvernance est basée sur des principes démocratiques et sur l'engagement bénévole. Leur fonctionnement est indépendant et désintéressé de tout processus marchand, commercial ou encore politique ou religieux.

Objectifs et valeurs partagés par le réseau

L'éducation à la nature et à l'environnement est un droit pour tous et d'intérêt général. La démarche développée par le réseau associatif ne constitue pas un bien marchand. Le réseau d'association du mouvement FNE contribue au respect et à la protection de la nature notamment par la sensibilisation des publics, l'éducation à l'environnement, la formation et l'information. Nous favorisons une approche humaniste, qui s'adresse à tous les publics, prenant en compte le développement individuel de chacun, favorisant l'autonomie, l'intégration et la cohésion sociale. Le but est de rendre les citoyens conscients et responsables à l'égard de l'environnement, libres de leurs choix et acteurs au sein de la société, ainsi que de consolider les liens entre les êtres humains et la nature.

Les structures référencées sur le site sortiesnature.org

La diversité des associations, des approches pédagogiques et des opinions de chacun est gage de richesse dans les activités et événements proposés sur le site SortiesNature.org.

Une sélection des structures candidates pouvant proposer des activités sur ce site est réalisée, cependant chaque structure reste maître de ses publications, qui doivent respecter les engagements décrits ci-dessous, ainsi que les valeurs et conduites décrites dans le règlement. La responsabilité du propriétaire du site ne saurait être engagée pour une animation organisée par une association tierce.

Le site pourra être ouvert à d'autres structures que celles du mouvement FNE.

Les engagements des structures référencées sur SortiesNature.org

Les structures s'engagent à :

- 🌱 proposer des événements respectant les valeurs décrites plus haut ;
- 🌱 inscrire leurs actions de sensibilisation ou de formation sur le site, afin de permettre une centralisation des actions pour le public ;
- 🌱 développer une démarche coopérative et de non concurrence ;
- 🌱 ne pas utiliser le site à des fins relevant d'intérêts personnels ou mercantiles ;
- 🌱 ne pas faire de l'éducation à la nature et à l'environnement un bien marchand ;
- 🌱 maintenir, le cas échéant, des tarifs raisonnables à la fois pour favoriser l'accès pour tous les publics et pour garantir le principe de non lucrativité de la démarche du réseau ;
- 🌱 développer des projets d'éducation à la nature et à l'environnement privilégiant une logique associative en s'appuyant sur des animateurs formés et compétents ;
- 🌱 s'acquitter des frais d'utilisation du site selon les modalités définies pour chaque année civile ;
- 🌱 veiller, en toutes circonstances, à ce que l'image de SortieNature.org ne soit pas entachée par un problème isolé, rencontré lors d'une activité ;
- 🌱 répondre aux sollicitations de la fédération ou des membres du réseau ; être solidaires entre-elles ;
- 🌱 promouvoir l'éducation à la nature et à l'environnement tant pour leur propre structure que pour l'ensemble du réseau ;
- 🌱 réaliser toutes actions de promotion et de communication, pour faire connaître le site ainsi que les missions de protection de la nature du réseau, auprès du public, des partenaires, collectivités...